

AU FIL DES ANS



**Bulletin de la Société historique de Bellechasse
C.P. 96, Saint-Lazare Bell. GOR 3J0**



Le retour de la messe

Henri Julien

SOMMAIRE PU QU'ONTEMJ

NOUVELLES DE NOTRE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE	2
NOTRE COMTE, ON VEUT LE MORCELER	3
(Mémoire présenté devant la Commission de la représentation électorale le 5 fév.92).	
LES DÉPUTÉS DE BELLECHASSE AU BAS CANADA (1792-1838) ET SOUS L'ACTE D'UNION (1841-1867)... QUI ÉTAIENT-ILS?	11
OÙ DONC SIÉGÈRENT NOS PREMIERS DEPUTES.....	14
LES TRÉSORS DES ARCHIVES DE NOS PAROISSES	16
SOEURS DE N.-D. DU PERPÉTUEL SECOURS "100 ANS D'HISTOIRE"	19
L'ALMANACH QUOTIDIEN DE 1941-42	22
NOUVELLES ACQUISITIONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE	23
NOS SUPPORTEURS ET NOS COMMANDITAIRES	24

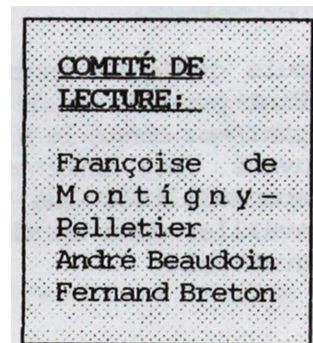
* * * * *

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.H.B.: TELEPHONE:

Fernand Breton, président	833-7660
Jean Royer, vice-président	833-4253
Roger Patry, trésorier	837-0899
André Beaudoin, secrétaire	643-5343

DIRECTEURS:

Gilles Sheedy	872-3059
Jeannine Emond Cadrin	884-3476
Monique Breteau	837-1901
Raynald Blouin	884-3685
Claudette P. Breton	833-7660



Les textes publiés dans ce bulletin sont la responsabilité de leurs auteurs.

Dans le journal "Au fil des ans", qui est publié quatre fois l'an, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La Société historique de Bellechasse est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Postes Canada
Envoi de publication
Enregistrement no. 8610

ISSN D381079
Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada2

NOUVELLES

J'aimerais d'abord saluer les dirigeants de la Société du patrimoine de Sainte-Justine. Cette dynamique société d'histoire lançait le 29 janvier dernier un petit guide très intéressant, et très bien fait, relatif au patrimoine de la MRC des Etchemins. Nos salutations amicales à son président, monsieur Roland Carboneau et à son secrétaire, monsieur Clément Bissonnette. Rappelons que la MRC des Etchemins a de profondes affinités avec la MRC de Bellechasse puisque toutes deux forment la plus grande partie de l'actuel comté de Bellechasse.

Si j'emploie l'adjectif actuel, c'est qu'au moment où cet article est rédigé, le comté de Bellechasse, l'un des plus anciens au Québec, est menacé dans son identité par la réforme de la Commission de la représentation électorale. Il y a quelques jours, à Saint-Michel, la Commission entendait quelque 34 mémoires présentés à cette occasion par les différents organismes représentatifs du milieu. Il va de soi que la Société historique de Bellechasse était du nombre. Environ 500 personnes sont venues manifester leur opposition à cette réforme, manifestant ainsi leur volonté de sauvegarder leur identité bellechassoise : le véritable nationalisme se manifeste d'abord dans l'attachement à ses origines.

Comme nous le soulignons dans le mémoire présenté par notre société, l'effet démobilisateur d'une telle intention sur notre population et notre élite est considérable.

Depuis quelques années, le retrait progressif (réforme Ryan par exemple) de l'État providence de différents secteurs d'activité, amène les régions et les organismes comme le nôtre à prendre la relève bénévolement, bien entendu, le plus souvent. Les intervenants socio-économiques du milieu consentent à assumer les responsabilités que les gouvernements refusent, mais encore faut-il pouvoir travailler dans un climat favorable. Ce projet de réforme est à cet égard très regrettable.

André Beaudoin

En raison de l'abondance de la matière contenue dans ce bulletin, il nous a fallu bien à regrets, retrancher la rubrique Histoire de Famille.

Ce n'est que partie remise au prochain numéro.

Fernand Hélie dit Breton

NOTRE COMTÉ. ON VEUT LE MORCELER - PEUT-ÊTRE MÊME L'ELIMINER

Eh bien oui! la Commission de la représentation électorale, dans le cadre de la loi électorale, loi qui régit cet organisme, a soumis un projet de modification, qui affecte de nombreuses circonscriptions électorales, dont Bellechasse.

L'objectif de ces modifications est d'assurer un certain équilibre quant au nombre d'électeurs dans chaque circonscription. Il faut que ce nombre d'électeurs ne soit ni supérieur, ni inférieur à 25% de la moyenne des électeurs par comté, soit 37 366. Cette moyenne fut établie en divisant le nombre total d'électeurs dans la province, d'après la liste électorale de la dernière élection soit 4 670 690 par le nombre de comté, soit 125.

C'est dire que Bellechasse doit comprendre au moins 28 024 électeurs mais pas plus de 46 707.

Or, Bellechasse avec 29 621 électeurs, selon la liste électorale de 1989, est près du minimum requis et on se propose donc de le morceler peut-être même de l'éliminer.

Essentiellement, la proposition est la suivante:

- faire disparaître un comté en jumelant Bellechasse avec Montmagny.
- le nom que porterait ce comté reste à déterminer.

Aussi, dans la modification proposée, le Bellechasse actuel perdrait un certain nombre de municipalités frontalières au bénéfice de Beauce-Nord et de Beauce-Sud.

La Société historique de Bellechasse s'oppose aux modifications proposées surtout celles qui visent à faire perdre à Bellechasse son identité distincte.

C'est ce qu'a fait valoir son président lors des auditions tenues le 5 février dernier à Saint-Michel de Bellechasse.

Voici donc le texte du mémoire présenté à cette occasion.

Monsieur le président,
Messieurs les commissaires,

Permettez-moi d'abord de vous présenter en quelques mots la Société historique de Bellechasse.

Notre Société d'histoire est une corporation sans but lucratif fondée et incorporée en 1985 dont les intérêts sont voués à la connaissance, à la protection et la mise en valeur de l'héritage patrimonial et historique de la grande région de Bellechasse, laquelle inclut le territoire de la M.R.C. de Bellechasse ainsi que les rrunicipalités de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine, qui sont de la M.R.C. des Etchemins.

Sur le plan historique, on a pas le droit de toucher à Bellechasse en tant qu'entité distincte, même si on peut le faire sur le plan légal; c'est ce que je veux démontrer dans cet exposé.

Bellechasse a une histoire qui remonte au tout début de la colonie. En fait, en 1637, moins de deux ans après le décès de Samuel de Champlain, on retrouve dans le greffe du notaire Guitet, un acte de concession territoriale en faveur de Nicolas Marsolet.

Il fut mis en possession de sa seigneurie le 6 octobre 1637 par M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, en présence des sieurs Jean Bourdon, Pierre Leroux et Jean Nicolet. Le procès-verbal de cette mise en possession a été conservé, il dit:

“ Nous, Charles Huault de Montmagny, lieutenant pour le Roy à Quebecq et en toute l'étendue du fleuve St-Laurent dit la Nouvelle-France, en vertu d'un mandement de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France du vingt-huitième mars mil six cent trente sept de bornes et limittes d'une concession faite par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France au profit de Nicolas Marsollet, truchement des Français auprès des sauvages du lieu de la Nouvelle-France, d'un quart de lieue de terre d'estendue le long du fleuve St-Laurent, sur lieue et demie de proffondeur, nous nous sommes transporté proche du ruisseau nommé le Ruisseau de belle chasse, assisté du sieur Bourdon, ingénieur et arpenteur du pais de la Nouvelle-France, du sr. Jean Nicollet, de Pierre Le Roux, et de Nicolas Fauvel, tesmoins soubsignés, et là sommes descendus à terre du costé main gauche en montant le dit ruisseau de belle chasse et avons mis le d. Marsollet en possession réelle et actuelle d'un quart lieue de terre d'estendue le long du d. fleuve St-Laurent sur lieue et demye de proffondeur et avons borné du costé du sorouest du d. ruisseau de belle chasse et du costé du nord-est d'un érable au pied duquel nous nous sommes pareillement transportés et là avons fait enfouir une pierre avecq des briques et sur le d. arbre fait... une croix par le d. sieur Bourdon pour servir de... en présence des d'. tesmoins le sixième jour d'octobre mil six cent trente sept” (1).

Ce procès-verbal est conservé aux archives judiciaires de Québec (greffe du notaire Guitet)

Sur Nicolas Marsolet, premier seigneur de Bellechasse, on peut consulter une étude de M. Benjamin Suite, dans les Mémoires de la Société Royale du Canada année 1882-1883. p. 56.

La Seigneurie de Bellechasse était créée. Il est important de mentionner que ce fut la toute première seigneurie sur la Côte du Sud et une des premières concédées en Nouvelle-France.

Trente-cinq ans plus tard, le 15 novembre 1672 devant le notaire Duquet, Marsolet le premier seigneur cède la concession dite "Bellechasse" au Sieur Berthier, capitaine du régiment de Carignan². Cet acte se lit comme suit:

**Demission du s.^r marsolet
de la seigneurie de bellechasse
15^e. 9^{bre} 1672**

Auiourd'hui quinzies^e novem^r. 67^e. soixante et douze a Comparu pardevan [sic] moy no^r Royal en la nouvelle france et Tesmoins soubssignez [sic] honorable hoe^r. nicolas Marsolet Sieur de S.^r Agnan lequel de son bon gré et volonté s'est demis et desmet de la concession dicte bellechasse a luy accordée et concedée par Messieurs de l'ancienne Compagnie sy devan [sic] seigneurs de ce pays au profit du S.^r Berthier Escuyer Cap.^e au Regiment de Carignan, Reconnoissant le dit sieur Marsolet que Mess.^{rs} Jean Talon Con.^{sr} du Roy Luy a remplacé laditte Concession au lieu appelée la Riviere du Chesne, dont Il se tient pour Content Au moyen du tiltre que luy en a donné ledit Seigneur Intendant &c^a. fait et passé a Quebec estude dud. no. le Jour Et an susdit en presence de M.^e Jean Baptiste Cosset huysier Et du S.^r Anthoine Caddé bourgeois dud Quebec tesmoins souz.^{ms} avec led s.^r Marsolet et lect^r. suiv^r. lord^r.

Marsolet
Gosset avec paraphe

Caddé avec paraphe
Duquet avec paraphe

La concession faite au Sieur Berthier est de plus grande étendue. En fait, elle s'étend sur deux lieues de terre en front du fleuve Saint-Laurent depuis l'anse de Bellechasse par deux lieues de profondeur.

Depuis 1637, cette seigneurie est connue et désignée comme la seigneurie de Bellechasse. C'est d'ailleurs ainsi qu'elle est désignée par le Sieur de Catalogne sur la carte qu'il a dressée en 1709, et enfin la même appellation est encore retenue sur la carte dressée en 1761 par Jacques Nicolas Bellin.

Cette année, nous fêterons 200 ans de parlementarisme. C'est dire qu'en 1792, le Québec, le Bas-Canada dans le temps, fut divisé en comtés. Le conquérant a donné à plusieurs de ces comtés des noms qui n'avaient aucune affinité historique, patrimoniale ou géographique, ainsi:

Bellechasse	fut désigné sous le nom de	Hertford ³
L'Islet	fut désigné sous le nom de	Devon
Charlevoix	fut désigné sous le nom de	Northumberland
Portneuf	fut désigné sous le nom de	Hamshire
Kamouraska		
Rimouski	furent désignés sous le nom de	Comwallis, etc.
Matane		

Mais enfin, trente-sept ans plus tard, cette anomalie fut corrigée par une loi du parlement, passée lors de la session terminée le 14 mars 1829.

Hertford	devint	Bellechasse
Devon	devint	l'Islet, etc.

Comme le comté de Montmagny n'existait pas à cette époque, Bellechasse et l'Islet avaient une frontière commune. Enfin, il est important de mentionner que lors de ce changement d'appellation, les limites de Bellechasse n'ont subi aucune modification; ses limites étaient donc celles établies en 1792.

Des jardins, à la page 129 de son guide, décrit comme suit les limites de Hertford (Bellechasse) qui fut un comté de deux députés de 1792 à 1830:

"Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent entre le côté occidental du comté de Devon et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle nord-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Lauzon ou de la Pointe-Lévy, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve Saint-Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie".

Il y a lieu de préciser que de 1792 à 1830, il y avait au Bas-Canada (Québec) 50 députés et seulement 27 comtés, c'est pourquoi dans 23 de ces comtés, on élisait 2 députés alors que 4 comtés en élisaient qu'un seul.

Dans son édition du 7 juin 1792, la **Gazette de Québec** publiait un tableau qui indiquait les limites de chaque comté, de même que le nom des paroisses comprises dans chacun des comtés.

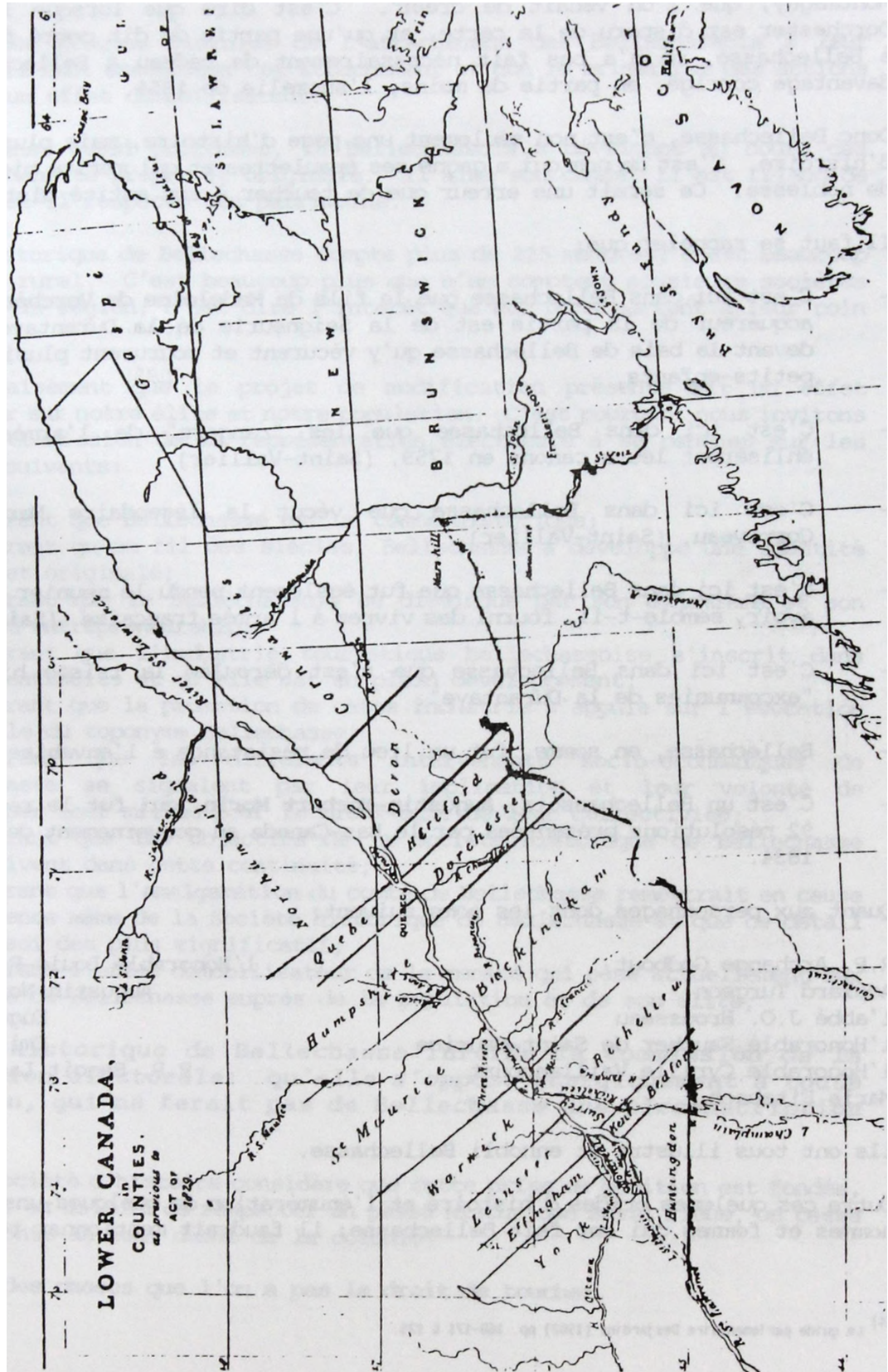
La partie de ce tableau relative à Bellechasse (Hertford) se lit contre suit:

"Les limites du comté de Hertford vont de la ligne ouest de la rivière du Sud jusqu'aux limites nord-est de Lauzon.

Les paroisses comprises dans son étendue étaient: Berthier, Saint-Pierre, Saint-François, Saint-Vallier, Saint-Michel, Saint-Gervais, Saint-Charles et Beaumont".

On comprendra facilement que les autres paroisses ne sont pas nommées, tout simplement parce qu'elles n'existaient pas à cette époque.

La carte de 1829, ci-dessous reproduite, illustre assez bien les limites des circonscriptions électorales qui ont prévalu de 1792 à 1829.



Les limites du comté, établies en 1792, sont demeurées intactes jusqu'en 1854 alors qu'une partie du côté ouest fut annexée au comté de Dorchester et une autre partie située du côté est fut retranchée pour former une partie du comté de Montmagny, que l'on venait de créer⁴. C'est dire que lorsque le comté de Dorchester est disparu de la carte, et qu'une partie du dit comté fut rattaché à Bellechasse, on n'a pas fait nécessairement de cadeau à Bellechasse, on a davantage corrigé, en partie du moins, l'anomalie de 1854.

Donc Bellechasse, c'est non seulement une page d'histoire, mais plus de 350 ans d'histoire. C'est un nom qui a gagné ses épaulettes et qui mérite bien son titre de noblesse. Ce serait une erreur que de toucher à son entité distincte.

Il faut se rappeler que:

C'est ici dans Bellechasse que le fils de **Madeleine de Verchères** se porta acquéreur de la partie est de la Seigneurie de la Durantaye, et c'est devant la baie de Bellechasse qu'y vécurent et moururent plusieurs de ses petits-enfants.

- C'est ici dans Bellechasse que les "rangers" de l'armée de Wolfe enlisèrent leurs canons en 1759. (Saint-Vallier)
- C'est ici dans Bellechasse que vécut la légendaire Marie-Josephte Corriveau. (Saint-Vallier)

C'est ici dans Bellechasse que fut également pendu le meunier **Nadeau** pour avoir, semble-t-il, fourni des vivres à l'armée française. (Saint-Charles)

- C'est ici dans Bellechasse que s'est déroulée la triste histoire des "excommuniés de la Durantaye".
- Bellechasse, en somme, fut un lieu de résistance à l'envahisseur.

C'est un Bellechassois, **Augustin-Norbert Morin**, qui fut le rédacteur des 92 résolutions présentées par le Bas-Canada au gouvernement de Londres en 1834.

Quant aux personnages dont les noms suivent:

R.P. Archange Godbout	l'Honorable Louis-Rodolphe Roy
Adélard Turgeon	Augustin Norbert Morin
l'abbé J.O. Brousseau	Eugène Prévost
l'Honorable Faucher de Saint-Maurice	Emile Métivier
l'Honorable Cyrille Vaillancourt	R.P. Benoît Lacroix, o.p.
Marie Fitzbach	etc...

ils ont tous illustré et ennobli Bellechasse.

Outre ces quelques brides d'histoire et l'énumération de quelques-uns(es) de ces hommes et femmes qui ont fait Bellechasse; il faudrait mentionner tous

⁽⁴⁾ Le guide parlementaire Desjardins (1902) pp 168-171 S 175.

ces joyaux du patrimoine que l'on conserve si jalousement. Je veux parler de ces vieilles maisons, moulins et autres; il serait trop long d'en faire l'énumération.

Ce sont là des preuves visibles de l'attachement des Bellechassois **à leur patrimoine**. Il faut encourager cet attachement et non le brimer par des actions qui auraient un effet démobilisateur.

Riche de racines aussi profondes, le Bellechassois a développé au cours des siècles une identité propre et originale. Il aime son comté, il est friand de son histoire et il respecte son patrimoine.

La Société historique de Bellechasse compte plus de 225 membres; c'est **beaucoup** pour un comté rural. C'est beaucoup plus que n'en comptent plusieurs sociétés d'histoire de la région; c'est dire l'intérêt que nos gens portent à leur coin de pays!

On comprend aisément que le projet de modification présenté ait un effet démobilisateur sur notre élite et notre population. C'est pourquoi nous invitons fortement la Commission de la représentation électorale à se pencher sur les considérants suivants:

- Considérant que Bellechasse est un comté historique;
- Considérant qu'au fil des siècles, Bellechasse a développé une identité propre et originale;
- Considérant que le Bellechassois se distingue par son dynamisme et son esprit d'entrepreneurship;
- Considérant que l'industrie touristique bellechassoise s'inscrit dans cette continuité et qu'elle est en plein développement;
- Considérant que la promotion de cette industrie s'appuie sur l'évocation naturelle du toponyme Bellechasse;
- Considérant que les différents intervenants socio-économiques de Bellechasse se signalent par leur implication et leur volonté de développer leur milieu pour le mieux-être de leur collectivité;
- Considérant que les objectifs de la Société historique de Bellechasse s'inscrivent dans cette continuité;
- Considérant que l'amalgamation du comté de Bellechasse remettrait en cause l'existence même de la Société historique de Bellechasse et que ce **détail** est en soi dès plus significatif;
- Considérant l'effet démobilisateur de la menace qui pèse actuellement sur le comté de Bellechasse auprès de la population et de son élite;

La Société historique de Bellechasse informe la Commission de la représentation électorale: qu'elle s'oppose énergiquement à toute modification, qui ne ferait pas de Bellechasse une circonscription distincte;

Notre Société d'histoire considère que cette prise de position est fondée, et que l'on se doit de respecter un passé historique aussi riche, un passé qui remonte au tout début de la colonie:

Il y a des choses que l'on a pas le droit de toucher.

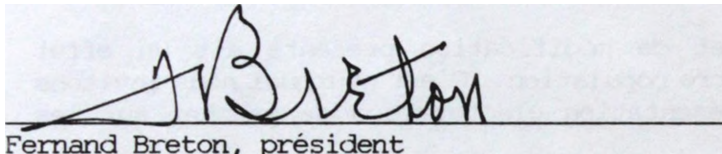
- Nous souhaitons que toute modification susceptible d'être apportée vise plutôt à corriger des erreurs du passé, et non à en commettre davantage;
- La Société historique de Bellechasse remercie la Commission pour l'attention qu'elle portera à ce mémoire (en y mettant un peu de Bellechassois)

Nous osons croire que vos recommandations nous seront favorables.

Un tout dernier mot:

Je souhaite que demain, lorsque l'on parlera de **Bellechasse**, on saura de quoi l'on parle.

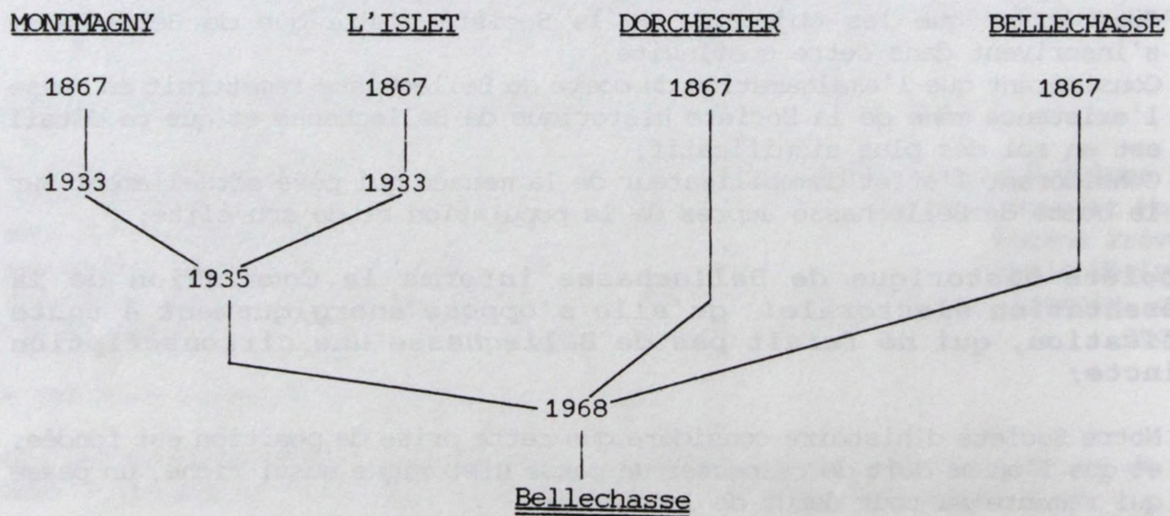
Merci, Monsieur le Président
 Merci, Messieurs les commissaires



Fernand Breton, président
 Société historique de Bellechasse

MODÈLE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Les mêmes difficultés se sont présentées aux fins de la représentation électorale au gouvernement du Canada. Voici le modèle que l'on a retenu:



LES DÉPUTÉS DE BELLECHASSE À LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DU BAS-CANADA (1792-1838) ET SOUS L'ACTE D'UNION (1641-1667). . . QUI ÉTAIENT-ILS ?

Au cours de 1990 et 1991, nous avons publié dans ce bulletin une courte biographie des représentants de Bellechasse à l'Assemblée Nationale de la province de Québec, soit de 1867 à nos jours.

Par ailleurs, dans le bulletin 3-4, automne 1991, nous avons commencé la publication d'une courte biographie des représentants de Bellechasse à la Chambre des Communes.

Étant donné que 1992 marquera au Canada, et au Québec en particulier, 200 ans de parlementarisme, nous croyons devoir interrompre momentanément cette série afin de présenter d'abord la biographie des représentants de Bellechasse à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada (1792 à 1838). Cette première chambre qui fut autorisée par le parlement britannique en 1791, (Acte constitutionnel) qui divisait le Canada en deux provinces, le Bas et le Haut-Canada.

Les premières élections au Bas-Canada furent tenues en 1792 et la première session s'ouvrit le 17 décembre 1792. Cette forme de gouvernement fut maintenue jusqu'en 1838 alors que la constitution fut suspendue le 27 mars 1838, suite aux troubles survenus dans la région de Montréal et dans la vallée du Richelieu.

Tout d'abord, nous faisons l'énumération des députés qui furent élus pour représenter Bellechasse durant la période de l'Acte Constitutionnel (1792-1838) :

MARCOUX, Pierre	du 10 juillet 1792 au 31 mai	1796
DUNIÈRE, Louis	du 10 juillet 1792 au 31 mai	1796
DUNIÈRE, Louis (fils)	du 20 juillet 1796 au 4 juin	1800
TÊTU, Félix	du 20 juillet 1796 au 4 juin	1800
TELLIER, Michel	du 28 juillet 1800 au 13 juin	1804
BLAIS, Louis	du 28 juillet 1800 au 13 juin	1804
TURGEON, Louis	du 6 août 1804 au 2 octobre	1809
ROY, Étienne Féréol	du 6 août 1804 au 9 février	1820
BLANCHET, François	du 6 avril 1809 au 29 février	1816
TURGEON, Louis	du 25 avril 1816 au 10 mars	1818
BLANCHET, François	du 6 avril 1818 au 24 juin	1830
PARE, François Xavier	du 11 avril 1820 au 6 juillet	1824
BOISSONNAULT, Nicolas	du 28 août 1824 au 2 septembre	1820
BOISSONNAULT, Nicolas	du 26 octobre 1830 au 27 mars	1838
MORIN, Augustin-Norbert	du 26 octobre 1830 au 27 mars	1838

On aura sans doute remarqué que l'on élisait deux députés dans Bellechasse à chaque élection! C'est qu'en vertu de l'Acte constitutionnel, le Bas-Canada était divisé en 27 comtés et devait élire 50 députés. Il y avait donc 23 comtés de deux députés et 4 de un député.

En 1792, Bellechasse portait le nom de "Hertford". Cette anomalie fut corrigée en 1829. Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous invitons à lire le mémoire qui a été présenté par la **Société historique de Bellechasse** à la **Commission de la représentation électorale** lors des auditions tenues à Saint-Michel de Bellechasse le 5 février 1992. (cf. page 3 de ce bulletin)

Lorsque cette série sera terminée, nous poursuivrons en présentant une courte biographie également des représentants de Bellechasse sous les gouvernements de l'Union des deux Canadas (1841 à 1867). Unification qui fut ordonnée par le gouvernement britannique à la suite du rapport de Durham sur les troubles survenus en 1837-1838.

Ces représentants de Bellechasse sous les gouvernements de l'Union furent:

RUEL, Augustin-Guillaume				
TURGEON, Abraham	du 6 juin	1842 au 23	septembre	1844
MORIN, l'hon. Augustin-Norbert	du 12 novembre	1844 au 6	novembre	1851
CHABOT, l'hon. Jean	du 16 décembre	1851 au 23	juin	1854
CHABOT, l'hon. Jean	du 10 juillet	1854 au 22	septembre	1854
FORTIER, Octave-Cyrille	du 17 octobre	1854 au 10	juin	1861
RÉMILLARD, Edouard	du 2 juillet	1861 au 1er	juillet	1867

Il m'apparaît intéressant de mentionner que de 1841 à 1854, la chambre d'assemblée comprenait 42 députés alors que de 1854 à 1867, la députation fut portée à 65 élus.

PIERRE MARCOUX (1792-1796)

Il naquit à Québec le 9 juillet 1731, du mariage de Germain Marcoux, maçon, et de Geneviève Marchand, veuve de Claude Charpentier. Il était l'aîné de la famille. Il épousa à Québec, le 8 septembre 1754, Marie-Geneviève Lepage, fille de René-Louis Lepage et de Marie-Hiérèse Bisson. La veille, ils avaient passé un contrat de mariage devant Jean-Claude Panet, notaire. Ils eurent quatre enfants :

- Geneviève, morte en bas âge,

Pierre qui fut major de milice et assistant de l'adjutant général des milices et qui épousa Marie-Anne Françoise Dunière le 20 septembre 1758 à Berthier en bas (le père de Françoise Cunière fut député de Bellechasse en même temps que Pierre Marcoux de 1792 à 1796),

Marie-Geneviève, qui épousa Louis-Marie Marchand en 1779,

- Jean-Baptiste qui figure également au testament de son père.

Pierre Marcoux avant de devenir marchand à Québec faisait la traite des fourrures sur la côte du Labrador en société avec MM. Perrault, John Antrobus et Louis Dunière. Ainsi, il passa l'hiver de 1785-86 à la baie des Esquimaux, à l'extrémité de la Côte du Labrador.

Pierre Marcoux reçut une commission de capitaine le 4 avril 1775 et se distingua au siège de Québec le 31 décembre 1775, aux côtés du fameux capitaine Dambourgès, son chef et son ami. Il atteignit le grade de lieutenant-colonel. L'acte de décès de sa première femme, décédée le 5 décembre 1790, à Berthier, le décrit comme *"écuier, commissaire et lieutenant-colonel des Milices du Sud depuis Berthier jusqu'à Matane."*

En 1792, Pierre Marcoux fut élu sans opposition député de Hertford.

Au parlement, Marcoux fut absolument nul. Sauf un vote en faveur de Jean-Antoine Panet quand celui-ci fut proposé à la présidence de la Chambre, il ne fit absolument rien. Aux élections de 1796, Félix Têtu le remplaça en tant que député de Bellechasse.

Le 3 juillet 1797, Pierre Marcoux, à qui on donne le titre de juge de paix, épousait en deuxièmes noces Geneviève Alliez, de Saint-Thomas, veuve de Gabriel Amiot de Vincelette, seigneur du Cap Saint-Ignace, après avoir passé un contrat de mariage devant le notaire Boisseau.

La seconde Madame Marcoux est née à Saint-Thomas (Pointe à la Caille) le 29 août 1739. Elle était la quatrième des sept enfants issus du mariage d'André Alliez et de Marie Côté.

A seize ans, le 25 août 1755, elle avait épousé Jean-Baptiste Couillard, fils de Louis Couillard et de Marthe Côté. Jean-Baptiste Couillard fut tué par les Anglais le 14 septembre 1759 en revenant du siège de Québec, avec trois autres habitants de Saint-Thomas, l'abbé Joseph Couillard, René d'Amour de Courteron et Paul Côté, un parent par alliance.

Le 3 octobre 1786, à Saint-Thomas, la veuve Couillard épousait Gabriel Amyot de Vincelette Haut Duminil, seigneur du Cap Saint-Ignace qui décéda le 1er juillet 1795 à l'âge de 84 ans. Deux ans après, comme nous l'avons vu, sa veuve épousait Pierre Marcoux, le 3 juillet 1797.

Cette union fut de bien courte durée. Cinq jours plus tard, Pierre Marcoux faisait venir à Berthier le notaire Rivérin, de Saint-Vallier, qui le trouva "malade au lit"; il lui dicta son testament, dans lequel il partage ses biens en trois parties égales, dont l'une à Madame Pierre Marcoux, sa bru; l'autre à Madame Marchand, sa fille, et la troisième à Jean-Baptiste Marcoux, son fils. Il nomme exécuteur testamentaire Louis Dunière, fils, alors député du comté. Il mourut le lendemain et fut inhumé le 11, "*dans l'église paroissiale de Berthier, Bellechasse, sous son banc en la première rangée (sic) du milieu*". L'acte lui donne pour titres: "*juge à paix, ancien représentant de la Chambre, commissaire et écuier*". (sic)

Femand Hélie dit Breton

Sources: - Guide parlementaire historique de la province de Québec (1792-1902) par Joseph Desjardins.

- Le Canada français p. 404 à 409

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, de la Société historique de Bellechasse, dimanche le **26 avril 1992**, à 14h00.

Cette réunion se tiendra à la **Bibliothèque Luc Lacourcière**, rue du domaine (voisin de l'église), Beaumont. Le conseil d'administration sera heureux de vous y rencontrer et d'échanger avec vous.

On vous attend!

OÙ DONC SIÉGÈRENT NOS PREMIERS DÉPUTÉS?

Il n'y avait pas d'édifices parlementaires à Québec en 1792 pour recevoir en assemblée nos premiers députés! On eu donc recours aux bons offices des autorités ecclésiastiques de Québec et le gouvernement loua la chapelle attenante au palais épiscopal. On considérait que cette pièce qui mesurait environ 65 pieds par 36 serait tout à fait convenable comme première chambre d'assemblée, et c'est là que débuta la première session du premier parlement du Bas-Canada le 17 décembre 1792.



Ce tableau peint par Charles Huot rappelle cette première chambre d'assemblée. Les élus y siégèrent jusqu'au trois avril 1833.

On remarquera (à gauche sur le tableau) le jubé de la chapelle qui permettait à une partie du public d'assister aux séances de l'assemblée.

Le palais épiscopal et la chapelle attenante furent à toutes fins pratiques les premiers édifices parlementaires du Bas-Canada. Ils étaient situés dans le parc Montmorency à Québec (coin de la côte de la Montagne et de la rue des Remparts).

Il y a lieu de préciser que depuis 1777 le gouverneur à l'époque, Sir Guy Carleton et ses conseillers, avaient loué le palais épiscopal pour les besoins de l'administration.

Le gouvernement se porta acquéreur de ces édifices en 1830 et fit construire une aile du côté nord-ouest où l'assemblée commença à siéger le 7 janvier 1834 (4ième session du 14ième parlement). On y siégea jusqu'à la dernière session de la chambre d'assemblée qui fut créée par l'acte constitutionnel de 1791. C'est dire que le parc Montmorency à Québec fut le site où siégèrent les 15 parlements du Bas-Canada.



Reproduction d'une gravure illustrant ce premier édifice parlementaire (propriété du gouvernement) qui fut incendié le 1er février 1854.

Du 27 mars 1838 au 10 février 1841 alors que la constitution de 1791 fut suspendue, le "conseil spécial" qui prit la relève siégea au Château Ramzay à Montréal.

Enfin, sous l'acte d'Union (1841-1867) le Canada connut cinq capitales différentes

1841-1843	Kingston	Hôpital Général
1844-1849	Montréal	Marché Sainte-Anne, Marché Bonsecours et Mason's Hall
1850-1851	Toronto	
1852-1854	Québec	Hôtel du Parlement (Parc Montmorency) incendié le 1er février 1854
1854-1855	Québec	Salle de Musique (rue Saint-Louis)
1856-1859	Toronto	
1860-1865	Québec	Parc Montmorency (parlement construit en 1859)
1866	Ottawa	Colline parlementaire

Source: Les Édifices parlementaires depuis 1792 (Ass. Nat. du Québec 1978).

RAPPEL... RAPPEL... RAPPEL...

RAPPEL... RAPPEL... RAPPEL...

RENOUVELLEMENT

Merci aux membres qui nous ont fait parvenir leur cotisation pour 1992. Nous prions ceux qui ne l'ont pas encore renouvelé, de le faire au plus tôt, en utilisant l'enveloppe ci-jointe.

C'est à regret que nous ne pourrions faire parvenir le prochain bulletin "AU FIL DES ANS" à ceux qui n'auront pas renouvelé leur abonnement.

LES TRÉSORS DES ARCHIVES DE NOS PAROISSES

A compter du prochain bulletin, nous commencerons la publication d'un résumé, que l'on veut représentatif, de l'inventaire sommaire des archives de presque toutes les paroisses de Bellechasse. Nous avons l'intention, en autant que faire se peut de couvrir les archives d'une paroisse par bulletin.

Cet inventaire, publié sous les auspices de l'institut Québécois de recherche sur la culture, a été réalisé par Madame Diane Saint-Pierre et Monsieur Yves Hébert.

Qu'il soit dit en passant que Diane en plus d'être résidente de Bellechasse et membre de notre société d'histoire, est la digne fille de Monsieur Rosaire Saint-Pierre, de Beaumont, ex-président de la Société historique de Bellechasse. Enfin, depuis 1990 Diane détient une maîtrise en histoire. **Félicitations !**

Monsieur Léo Jacques, secrétaire général de l'I.Q.R.C., dans sa lettre du 28 février 1991, reproduite à la page suivante, nous autorise à en reproduire le contenu dans notre bulletin. Nous lui en sommes très reconnaissants.

Tout d'abord, nous présentons le tableau chronologique de la fondation des dix-huit paroisses couvertes par cet inventaire.

	OUVERTURE delà MISSION	ERECTION CANONIQUE	CREATION d* la MUNICIPALITE	OUVERTURE dM REGISTRES
1. Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	1853	1882	1885	1857
2. Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Honfleur	1903*	1905	1915	1903
3. Saint-Cajetan d'Armagh	1857*	1882	1882	1857
4. Saint-Camille de Lellis	1895**	1898	1921	1902
5. Saint-Charles-Borromée	1750*	1827	1845 Par. 1915 Vil.	1749
6. Saint-Damien-de-Buckland	1872	1882	1890	1882
7. Saint-Etienne-de-Beaumont	1672*	1714	1845	1692
8. Saint-Gabriel de la Durantaye[voir St-Michel]		1910	1910	1910
9. Saints-Gervais et Protais	1756*	1832	1845	1780
10. Saint-Lazare	1849**	1832	1845	1849
11. Saint-Magloire	1872**	1903	1875	1872
12. Saint-Michel de la Durantaye	1672*	1678	1845	1693
13. Saint-Nazaire-de-Buckland	1890	1924	1906	1902
14. Saint-Nérée	1881	1886	1887	1883
15. Saint-Philémon de Mailloux	1867*	1891	1892	1886
16. Saint-Raphael	1839*	1854	1855	1851
17. Saint-Vallier	1672*	1714	1845	1713
18. Sainte-Sabine-de-Bellechasse	1906**	1906	1908	1906



Québec, le 28 février 1991

Monsieur Fernand Breton, v.p.
Société historique de Bellechasse
11095, boul. Rive-Sud
Lévis (Québec)
G6V 7M5

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 25 février 1991 par laquelle vous demandez l'autorisation de reproduire les archives des paroisses de Bellechasse contenues dans Archives paroissiales de la Côte-du-Sud. Inventaire sommaire dans votre bulletin périodique Au fil des Ans.

Il me fait plaisir de vous accorder cette autorisation gracieusement, pourvu que les sources soient indiquées selon les normes habituelles.

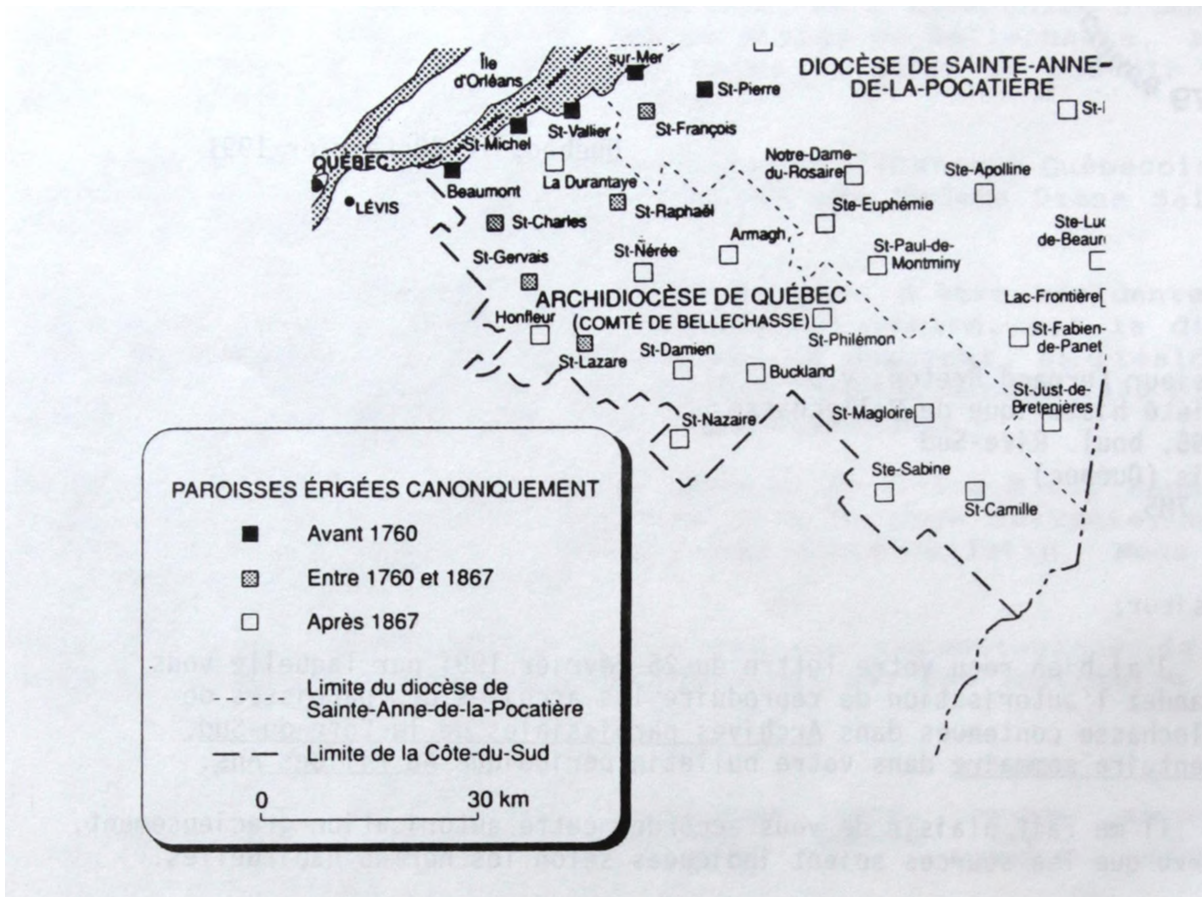
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général
et
directeur des publications,

Léo Jacques

LJ/gb

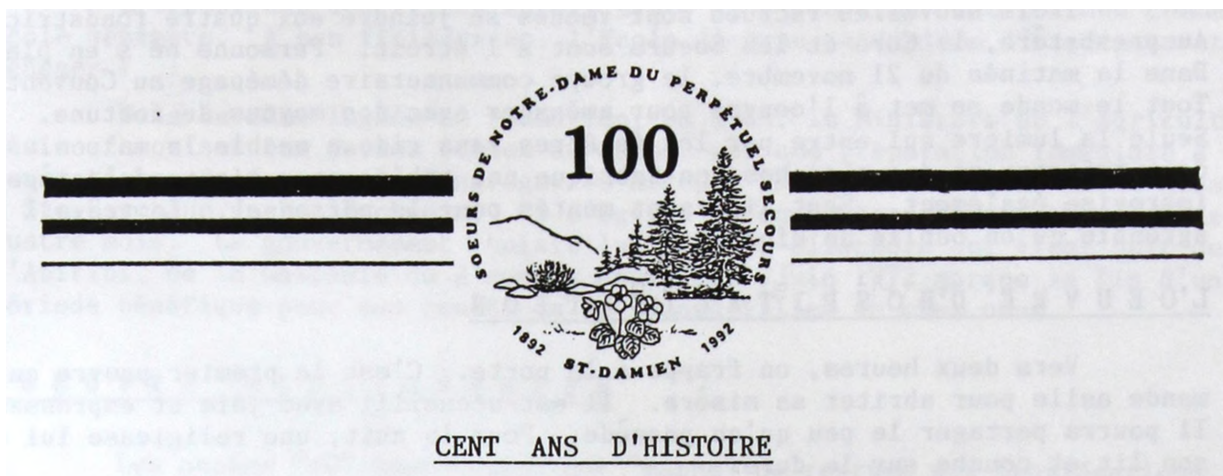
La carte ci-après reproduite situe ces dix-huit paroisses dans les limites de Bellechasse, limites qui prévalaient en 1977.



ESPOIR

Nous de Bellechasse avons confiance que la Commission de la Représentation électorale, au moment de la prise de décision finale se rappellera:

- que Bellechasse est une entité géographique qui a plus de 350 ans d'histoire;
- que cette entité distincte doit être préservée;
- que l'on se doit de reconnaître Bellechasse au niveau du Gouvernement du Québec comme on l'a reconnu à divers niveaux tels: la M.R.C. et le gouvernement fédéral.



Les Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours et leurs oeuvres

Dans l'Eglise, il existe plusieurs Congrégations de femmes. Qu'est-ce qui fait leur identité? Chaque famille religieuse présente un charisme et des caractéristiques propres.

A Saint-Damien, quelles oeuvres exigeaient une nouvelle institution? Voilà que les besoins apparaissent nombreux dans cette région de colonisation: les pauvres, les vieillards, les orphelins ne reçoivent pas leur part d'assistance. Faute d'écoles primaires et secondaires, l'instruction est précaire.

Le dimanche, 28 août 1892, à trois (3) heures de l'après-midi, quatre filles désireuses de se consacrer au Seigneur pour servir les plus pauvres, revêtent l'habit, signe distinctif de leur engagement. Ce costume de création locale comprend une robe et un voile noirs, avec cornette et bavette blanches.

Monsieur l'abbé Brousseau reçoit ses religieuses au presbytère en attendant de les loger à l'Hôpital en construction. Pourquoi aller si vite? "Le temps passe" avait écrit le curé à Virginie Fournier, la fondatrice.

L'OEUVRE D'ENSEIGNEMENT

Dès le 30 août, l'abbé Brousseau s'entend avec la Commission scolaire de Saint-Damien pour engager deux religieuses à l'école du village: Soeur St-Bernard et Soeur St-Benoît accueillent les élèves le 5 septembre.

C'est le début d'une oeuvre qui s'est développée au rythme de la croissance du nombre des effectifs religieux et compétents. On accepte de prendre en charge une ou deux écoles paroissiales par année. Au cours des cent ans, les religieuses de Notre-Dame du Perpétuel-Secours tiendront environ 78 écoles au Québec. Elles enseigneront aussi en Ontario, en République Dominicaine, en Afrique et au Pérou.

Les Soeurs s'adonnent à l'enseignement primaire et secondaire dans les campagnes et dans les villes. Mais Saint-Damien devient un véritable campus avec son Orphelinat de garçons et de filles, son Institut Familial, son Ecole Normale pour la formation des Maîtres des deux sexes, son Patronage pour jeunes filles, son Ecole de musique, son Ecole d'Arts Familiaux.

L'oeuvre de l'enseignement a traversé le siècle en traçant des courbes heureuses malgré le déclin des dernières années.

Trois nouvelles recrues sont venues se joindre aux quatre fondatrices. Au presbytère, le Curé et les Soeurs sont à l'étroit. Personne ne s'en plaint. Dans la matinée du 21 novembre, le groupe communautaire déménage au Couvent. Tout le monde se met à l'oeuvre pour aménager avec des moyens de fortune. Seule la lumière qui entre par les fenêtres sans rideau meuble la maison. Avec deux tréteaux et des planches, on fabrique une table; on y ajoute des sièges qu'on improvise également. Sept lits sont montés pour le personnel. Le travail est si agréable qu'on oublie de dîner...

L'OEUVRE D'HOSPITALISATION

Vers deux heures, on frappe à la porte. C'est le premier pauvre qui demande asile pour abriter sa misère. Il est accueilli avec joie et empressement. Il pourra partager le peu qu'on possède. Pour la nuit, une religieuse lui cède son lit et couche sur la dure.

Le lendemain, deux orphelins arrivent. Le bon Curé dégarnit sa garde-robe et donne son matelas de plume reçu de ses parents pour en confectionner des oreillers.

Les oeuvres des hospices, des Foyers d'hospitalisations ne s'arrêteront pas là non plus. En un siècle, qui pourrait faire le décompte suivant: calculer le nombre de pauvres, de vieillards, d'orphelins des deux sexes, des handicapés qui ont reçu aide et assistance dans les trente-sept (37) lieux d'accueil où les Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours ont travaillé et travaillent encore en nombre plus restreint? Le manque d'effectifs et le vieillissement de celles qui ont passé leur existence auprès de ces déshérités nous obligent à laisser ce travail caritatif à d'autres personnes. Nos Soeurs y ont goûté la joie et le bonheur.

L'OEUVRE DE L'ORPHELINAT AGRICOLE

Le petit Orphelinat

L'ORPHELINAT AGRICOLE de Saint-Damien constitue une oeuvre chère au Père Brousseau. On y donne des cours théoriques et pratiques d'agriculture et d'horticulture. Le potager et l'étable sont sous la direction de personnes expérimentées voire de l'agronome de l'endroit. Le travail de la ferme est à l'honneur et tous s'y livrent de bon coeur. C'est le premier moyen de subsistance en même temps qu'un moyen d'encouragement pour le milieu rural.

Les orphelines reçoivent des leçons d'économie domestique: art culinaire, tricot, tissage, couture, filage, laiterie, jardin potager. En résumé, toutes les connaissances utiles à la bonne fermière figurent à l'horaire.

Le grand Orphelinat

Le Curé fondateur intéresse les membres du Ministère d'Agriculture et de la Colonisation à la cause de ses orphelins. Pour continuer leur formation agricole, il fonde l'institut des Frères de Notre-Dame des Champs. Dans ce but, il acquiert un terrain de six cents acres en bois debout. Ces jeunes hommes apprennent l'art du défrichement. A l'époque, l'agriculture était un moyen patriotique de première valeur.

L'Apôtre agricole du début du vingtième siècle n'a pu voir se réaliser son plan de colonisation en faveur de ses orphelins. Pour ses jeunes colons, il rêvait de femmes dépareillées pour les seconder dans leur tâche agricole.

L'Orphelinat des filles appelé Ecole du Sacré-Coeur est reconnu comme Ecole ménagère. A ses finissantes, l'Ecole décerne un diplôme d'enseignement ménager.

Dans la même lignée de formation, en 1948, le Ministère de l'Agriculture désire favoriser les jeunes filles du Québec par une préparation immédiate à leurs tâches du foyer. La Congrégation accepte la direction d'une Ecole Ménagère à Ste-Germaine du Lac Etchemin. Il s'agit d'un cours condensé et accéléré de quatre mois. Le gouvernement choisit lui-même la clientèle qui vient soit de l'Abitibi, de la Gaspésie ou d'autres endroits. Juin 1972 marque la fin d'une période bénéfique pour des centaines de jeunes filles de chez nous.

L'OEUVRE MISSIONNAIRE

Les années "40" fournissent une "manne" de recrues aux Congrégations du Québec. En 1948, un souffle missionnaire gonfle les voiles de la Congrégation. Quatre Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours mettent le cap sur la République Dominicaine. Dès 1950, s'ouvre un Noviciat à Santiago: les vocations affluent. Aujourd'hui, la Congrégation est heureuse d'y compter plus d'une centaine de religieuses originaires du pays. Dans leur milieu, elles continuent les oeuvres d'enseignement, de pastorale, de maisons d'accueil pour vieillards et orphelins. C'est le même charisme, le même esprit qui les animent.

En 1955, c'est l'Afrique qui devient pour nous un champ d'apostolat. Là nous donnons l'enseignement dans les écoles primaires, secondaires et avons la direction d'un Collège supérieur pour les jeunes. Nous prodiguons des soins de santé dans les dispensaires, nous accueillons des orphelins dans nos murs. C'est l'oeuvre initiale qui se perpétue. Depuis le 22 septembre 1991, nous comptons dans nos rangs deux jeunes religieuses africaines.

En Bolivie, deux foyers de personnes âgées reçoivent l'attention et les soins de nos Soeurs missionnaires. Au Pérou, au Nicaragua, au Guatemala, à Porto-Rico, à Curaçao, durant 10 ans en Uruguay, les Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours donnent le meilleur d'elles-mêmes aux plus démunis de ces milieux en ayant comme priorité l'évangélisation de ces peuples.

L'OEUVRE DE LA PASTORALE

Après le Concile Vatican II et les changements marquants de notre société contemporaine, nous repensons notre présence et notre service dans l'Eglise d'aujourd'hui. De nouvelles orientations demandent notre collaboration: pastorale paroissiale, pastorale vocationnelle, pastorale auprès des démunis, pastorale auprès des immigrants, pastorale familiale et juvénile. Riches de l'héritage d'un passé que nous voulons continuer dans un présent et dans un avenir, notre famille religieuse veut et doit répondre à la mission des origines. Elle essaye aussi de discerner de nouveaux chemins d'insertion et de service efficace dans notre monde assoiffé de la Parole de Dieu. DEUS PROVIDEBIT!

Même si notre barque perd un peu de vitesse, nous poursuivons notre course apostolique sur la mer des nécessités présentes.

CENT ANS DE VIE, DE LABEUR et de SERVICE, ça se fête!

Cette page de l'Almanach Quotidien de 1941-42, rappellera bien des souvenirs à plusieurs d'entre nous.

Fêtes légales

Tous les Dimanches de l'année.

1941

2 septembre... Fête du Travail
1er novembre... La Toussaint
8 décembre... Immaculée Conception
25 décembre... Noël

1942

1er janvier... Circoncision
6 janvier... Epiphanie
18 février... Les Cendres
3 avril... Vendredi Saint
5 avril... Pâques
14 mai... Ascension
20 mai... Fête du Roi
24 mai... Pentecôte
24 mai... Fête de la Reine
31 mai... Fête de la Trinité
7 juin... Fête-Dieu
24 juin... Saint-Jean-Baptiste
et tout jour fixé par proclamation,
comme jour de jeûne et d'action de
grâces générale.

Jours maigres

- 1° Tous les Quatre-Temps de l'année.
- 2° Tous les vendredis de l'année, excepté celui où tomberaient les fêtes de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Toussaint, de l'Immaculée Conception et de Noël.
- 3° Les vigiles de la Pentecôte, de la solennité de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.
- 4° Tous les mercredis et vendredis du carême.
- 5° Le samedi saint jusqu'à midi exactement.

N. B.—Les jours du carême où il y a dispense de l'abstinence, c'est-à-dire les lundis, mardis, jeudis et samedis (le samedi des Quatre-Temps excepté), on ne doit faire qu'un seul repas en gras.

Règlement du carême

1. Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation.

2. Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont, en plus, des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas.

3. Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps; il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là les personnes non soumises à la loi du jeûne ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas.

4. Aux jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est pas défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

5. Le principal repas se prend indifféremment le midi ou le soir.

6. La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le samedi saint à midi. Il est donc permis, ce jour-là, de faire gras à midi et de faire un repas en gras et complet le soir.

7. Le matin ceux qui jeûnent peuvent prendre 2 onces environ de la nourriture en usage les jours maigres en notre pays.

8. La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont 7 ans révolus, et la loi du jeûne tous ceux qui ont 21 ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur 60e année.

Comme les années passées, les fidèles pourront remplir le devoir de la communion pascale à partir du mercredi des cendres jusqu'au dimanche de la Quasimodo inclusivement.

SAINTE-ANASTASIE

Le 25 décembre, jour de Noël, est aussi la fête de Sainte Anastasie, patronne de la Censure, et c'est en l'honneur de cette sainte qu'est célébrée la troisième des "messes de minuit" dites pour l'anniversaire de la naissance du Christ.

Mais pourquoi Sainte Anastasie est-elle considérée comme patronne de la Censure?

L'origine de cette tradition remonte au pape Saint Léon-le-Grand qui prononça dans l'église de Constantinople, où étaient conservées les reliques de la Sainte, le sermon célèbre dans lequel se trouve définitivement condamnée l'hérésie d'Eutychès et précisée la doctrine des conciles, ce qui coupait court à toute discussion sur ce sujet.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE

NOUVELLES ACQUISITIONS:

AUTEURS:

RÉPERTOIRES:

Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Charny.	Is-Philippe Fréchette
Les premiers colons de la rive-sud du Saint-Laurent (Berthier-en-bas à Saint-Nicolas 1636-1738)	Léon Roy
Les armuriers de la Nouvelle-France	Russell Bouchard
Mémoires d'un simple missionnaire	J.E. Guignard, o.m.i. & Serge Bouchard
Les églises de Charlesbourg (L'architecture religieuse au Québec)	Luc Noppen & J.R. Porter
La plaine côtière de Bellechasse	Min. des affaires culturelles
Les voitures à Chevaux au Québec	Claude Corriveau
Un rêve inouï (des milliers de jeunes)	Gisèle Huot
Bottin québécois des chercheurs en généalogie	Féd. québécoise des Sociétés de généalogie
Marie de Saint-Michel	Benoit Lacroix, O.p.

Nous vous rappelons que ces livres et documents sont en dépôt à la bibliothèque LUC LACOURCIÈRE de Beaumont et qu'ils sont à la disposition de nos membres, (pour plus de renseignements, consultez le bulletin 3-4 de 1991).

Vous possédez de vieux documents, des répertoires, de vieilles photos, des livres souvenirs ou historiques qui ne vous sont plus utiles: pourquoi ne pas les confier à la **Société historique de Bellechasse?**

Après les avoir répertoriés et avoir informé nos membres du don reçu, nous les mettrons en dépôt à la **bibliothèque Luc Lacourcière**, de Beaumont, par le fait même, ils seront à la disposition de nos membres pour lecture ou consultation.

Communiquez avec un des membres du conseil d'administration, pour plus de détails, (voir p. 1)

Merci à l'avance!

RECONNAISSANCE A NOS SUPPORTEURS ET A NOS COMMANDITAIRES :

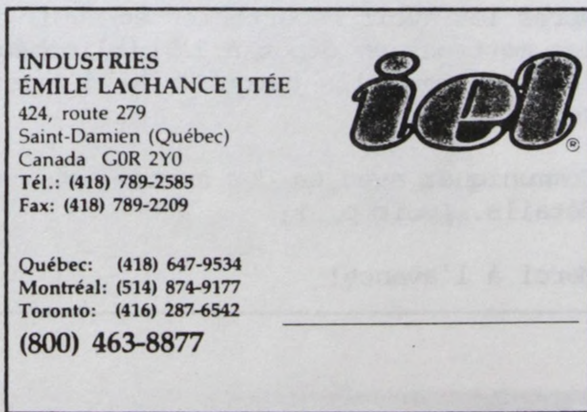
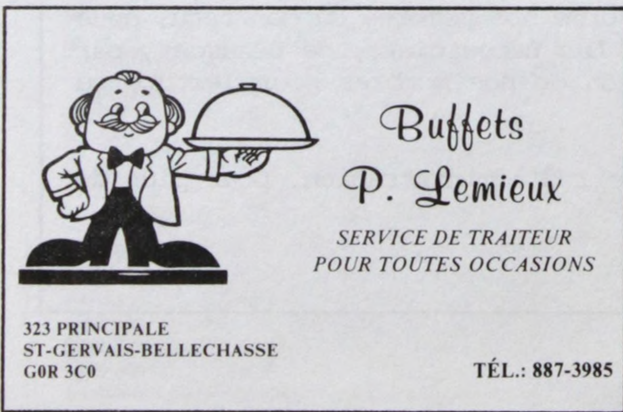
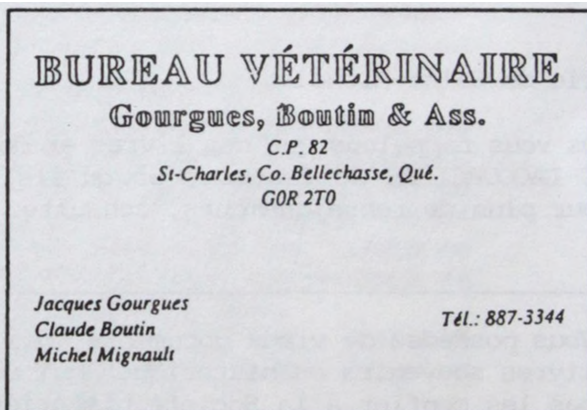
LES CORPORATIONS MUNICIPALES DE LA MRC DE BELLECHASSE

Armagh Village	Armagh Paroisse	Beaumont	St-Gervais
St-Anselme Village	St-Anselme Paroisse	Buckland	St-Lazare
St-Charles Village	St-Charles Paroisse	Honfleur	St-Malachie
St-Léon-de-Standon	St-Raphaël Paroisse	La Durantaye	St-Michel
St-Raphaël Village	St-Vallier Paroisse	Ste-Claire	St-Nazaire
St-Vallier Village	St-Philémon	St-Damien	St-Nérée

LES MEMBRES BIENFAITEURS:

Dr. Arthur Labrie, Québec
 Madame Louise Bégin, députée de Bellechasse

La liste de nos membres, sa mise à jour et la préparation des étiquettes pré-adressées pour l'envoi des publications sont une gracieuseté de:





LE RÉSEAU des caisses populaires Desjardins de la MRC de Bellechasse

Armagh Beaumont Buckland Honfleur La Durantaye St-Anselme St-Charles St-Damien St-Gervais St-Lazare
St-Léon de Standon St-Malachie St-Michel St-Nazaire St-Nérée St-Philémon St-Raphaël St-Vallier Ste-Claire

"une force de la coopération"



UNE SOCIÉTÉ PLEINE D'ASSURANCE !

Pour vos assurances résidentielle, commerciale,
automobile, agricole, vie et REER,
contactez nos représentants.

Rosaire Baillargeon - St-Lazare, St-Nérée, Honfleur:	885-9210
Martin Bernier - St-Michel, St-Vallier:	884-2709
Réjean Bilodeau - St-Damien, Buckland, St-Philémon:	789-3400
Jacques Blais - St-Raphaël, Armagh:	243-3156
Claude Fournier - St-Camille, Ste-Sabine, St-Magloire:	595-2422
André Godbout, directeur général - La Durantaye:	887-6511
Jean-Paul Lemieux - St-Gervais, St-Charles, Beaumont:	887-6120
André Ruel - Beaumont, St-Charles:	835-1446



LES FRAIS INHÉRENTS À L'ENVOI DE CE
BULLETIN DE NOTRE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
SONT UNE GRACIEUSITÉ DE:



IPL INC.
Fondée en 1939
et
Constituée en Corporation en 1945



LA FONDERIE
SAINT-ANSELME
LIMITÉE
DEPUIS (SINCE) 1844



Coulage de métaux
Metal Casting

Usinage de précision - Maintenance - Modèlerie
Soudure - Acier - Aluminium - Stainless - Fonte
Manufacturier des équipements MARVELEX

TÉL.: (418) 885-4487
QUÉBEC: (418) 882-2164
FAX: (418) 885-4402

1, rue de la Fonderie
St-Anselme, Dorchester
(Québec) GOR 2N0



PALIER A JOINT OBLIQUE